



Assemblée générale

Distr. limitée
26 mars 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-cinquième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn*, Bélarus*, Chine, Cuba, Égypte*,
Émirats arabes unis, Éthiopie, Fédération de Russie, Inde, Venezuela (République
bolivarienne du): amendement au projet de résolution A/HRC/25/L.20**

25/...

La promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte de manifestations pacifiques

Le paragraphe 20 *doit se lire comme suit*:

20. *Demande* à la Haut-Commissaire d'organiser des consultations régionales sur la gestion des rassemblements, avec la participation des États, des institutions et organismes compétents des Nations Unies, y compris l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de spécialistes, des titulaires de mandat au titres des procédures spéciales concernés et d'autres parties prenantes, et de présenter les résultats de ces consultations régionales au Conseil des droits de l'homme pour examen à sa trente-cinquième session;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

